



Info-Retraite

BULLETIN D'INFORMATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS RETRAITÉS ET DE LEURS SURVIVANTS

ÉTÉ 2005

100 000^e retraitée : une enseignante de Grimsby

Pour Donna, la retraite marque le début de nouveaux projets. Notre 100 000^e retraitée qui habite Grimsby enseignait à l'école secondaire. Elle entame une nouvelle vie avec l'énergie qu'on lui a toujours connue en classe ou sur les courts de tennis.

« En préparant mon départ à la retraite, j'ai compris combien mon régime de retraite était précieux, note Donna. La plupart des femmes qui ont commencé leur carrière en 1972 avaient peu de possibilités. Si je ne m'étais pas dirigée vers l'enseignement, je ne jouirais pas de la même sécurité financière à la retraite. »

Un capital de retraite qui procure la sécurité

Cette sécurité permettra à Donna de voyager avec son mari, enseignant retraité lui aussi, et de s'adonner à des activités comme le curling et le tennis. Leur premier grand voyage se fera en Australie, où vit l'une de leurs filles.

Comme beaucoup de participants, Donna a utilisé iAccès Web, notre site sécurisé, pour étudier différents scénarios de retraite. Sa décision de partir a été à la fois difficile et emballante. À la dernière réunion du personnel, elle a reçu un prix soulignant l'excellence de son travail et ses nombreux accomplissements, notamment auprès d'élèves ayant des besoins particuliers.

Environ 4 000 enseignants ont déjà pris leur retraite cette année, gonflant les rangs des retraités à plus de 100 000.

« Votre régime paie aujourd'hui plus de personnes que la plupart des gros employeurs du pays, fait remarquer Rosemarie McClean, vice-présidente principale, Services aux participants. Nous versons chaque mois environ 300 M\$, soit 3,6 G\$ par an. » ■



En juin, Donna est devenue la 100 000^e retraitée du régime.

Dans ce numéro...

<i>La rente moyenne passe de 440 \$ à 40 100 \$</i>	2
<i>Enseignement pendant la retraite</i>	3
<i>Infrastructures : des rendements stables</i>	4
<i>Vos questions</i>	6
<i>Virements télégraphiques dans 45 pays</i>	7
<i>Message aux anciens employés du CEI</i>	8

La rente moyenne initiale passe de 440 \$ en 1927 à 40 100 \$

Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants a été créé en 1917 alors que la guerre faisait rage en Europe et que l'humanité allait subir la pire des pandémies. Quelque 14 000 participants se sont inscrits au régime la première année. On leur promettait alors

Les jalons du régime

- | | |
|-------------|--|
| 1917 | <ul style="list-style-type: none"> • Création du régime avec 14 000 participants • Rente sans réduction offerte après 40 ans de services • Aucune protection contre l'inflation ni prestation de survivant • Rente annuelle maximale de 1 000 \$ |
| 1928 | <ul style="list-style-type: none"> • Rente d'invalidité offerte après 15 ans de services • Rente avec réduction offerte après 30 ans de services |
| 1949 | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la rente de survivant • Rente annuelle maximale de 3 000 \$ |
| 1954 | <ul style="list-style-type: none"> • Rente calculée d'après le salaire moyen des 10 dernières années |
| 1966 | <ul style="list-style-type: none"> • Cotisations et prestations intégrées au RPC • Rente d'invalidité offerte après 10 ans de services • Rente calculée d'après la moyenne des sept meilleurs salaires annuels |
| 1971 | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une rente de survivant pour les veufs • Mise en place du facteur 90 |
| 1976 | <ul style="list-style-type: none"> • Rajustements annuels pour tenir compte de l'inflation |
| 1984 | <ul style="list-style-type: none"> • Rente calculée d'après la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels • Rente de survivant garantie aux conjoints de fait |
| 1990 | <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une société indépendante pour administrer le régime et gérer un actif de 17 G\$ pour le compte de 300 000 participants |
| 1998 | <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du facteur 85 à titre temporaire • 10 000 nouveaux retraités • Rente de survivant pour les conjoints de même sexe |
| 2001 | <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du facteur 85 à titre permanent • Rente plus importante après 65 ans • Rente avec réduction offerte à 50 ans • Ajout de l'option de rente garantie 10 ans |
| 2005 | <ul style="list-style-type: none"> • Le régime compte 100 000 retraités • Actif net de 85 G\$ |

une rente annuelle maximale de 1 000 \$ après 40 ans de services. En 1949, cette rente s'élevait à 3 000 \$.

Aujourd'hui, un enseignant peut s'attendre à toucher sa rente pendant environ 30 ans, soit la durée moyenne d'une carrière d'enseignant. La rente annuelle moyenne initiale s'établit aujourd'hui à 40 100 \$, toute une différence avec les 440 \$ versés en 1927!

La protection contre l'inflation, qui représente environ 25 % du coût de la rente, est l'une des caractéristiques les plus appréciées des participants. Au Canada, rares sont les régimes qui évoluent en fonction du coût de la vie. Avec l'indexation, une rente moyenne sans réduction de 9 000 \$ dont le service a débuté en 1975 s'élève aujourd'hui à 34 000 \$. ■

Nomination au conseil d'administration

M^{me} Helen M. Kearns a été nommée au conseil d'administration du RREO. Elle remplace Ralph Lean, qui a siégé six ans au conseil.

M^{me} Kearns est présidente de Kearns Capital Corp., société de consultation financière qu'elle a fondée en 2000 et une ancienne présidente de NASDAQ Canada. Elle a amorcé sa carrière en tant que conseillère en placement chez Richardson Greenshields. Au cours de ses 16 années de services, elle a occupé des postes à responsabilité croissante, pour diriger finalement la négociation des actions. Elle a ensuite fondé Kearns Capital Ltd., maison de courtage indépendante spécialisée dans les télécommunications et les sociétés émergentes.

Originaire de Montréal, M^{me} Kearns a aussi été directrice de la Bourse de Toronto durant deux mandats. Elle siège aux conseils de l'Université Bishop's, du National Club, de l'organisme Femmes de tête et de la Fondation pour la recherche scientifique de la Société canadienne de la sclérose en plaques. ■



Helen M. Kearns

Les dispositions temporaires sur le réemploi prennent fin

Préparez-vous à revenir aux anciennes dispositions restreignant les jours d'enseignement pendant la retraite. La période ouverte le 1^{er} septembre 2001 pour élargir les règles relatives au réemploi prendra fin le 31 août 2006.

Voici les changements à prévoir si vous travaillez dans l'enseignement :

Limites en vigueur jusqu'au 31 août 2006

- Maximum de 95 jours de réemploi pour toute année scolaire comprise entre le 1^{er} septembre 2001 et le 31 août 2006, quel que soit le nombre de jours où vous avez enseigné par le passé.

Limites en vigueur après le 31 août 2006

- Maximum de 95 jours de réemploi pour chacune des *trois premières années scolaires* au cours desquelles vous reprenez l'enseignement. Ces années ne doivent pas nécessairement être consécutives.
- Maximum de 20 jours d'enseignement pour chaque année scolaire suivant les trois premières années où vous reprenez l'enseignement.
- Les années où vous avez enseigné avant les dispositions provisoires comptent.
- Les années où vous avez enseigné pendant les dispositions provisoires, soit du 1^{er} septembre 2001 au 31 août 2006, ne comptent pas.

Si vous dépassez la limite

Avisez votre employeur quand vous atteignez la limite de jours d'enseignement. On retiendra des cotisations

de retraite sur votre paie à partir du 96^e jour de réemploi. Si vous continuez d'enseigner le mois suivant, votre rente sera suspendue. Elle sera rétablie le mois suivant votre dernier jour de réemploi.

Application des limites

Marie, qui a pris sa retraite en juin 1997, songe à enseigner à temps partiel au cours des prochaines années. Elle peut enseigner à concurrence de 95 jours pendant l'année scolaire 2005-2006, dernière année d'application des dispositions provisoires. Ensuite, elle ne pourra enseigner plus de 20 jours par année scolaire parce qu'elle a déjà enseigné durant trois années ou plus avant la période ouverte le 1^{er} septembre 2001.

Année scolaire	Limites	Jours travaillés
1997-98	95	45
1998-99	95	15
1999-00	95	95
2000-01	20	20
2001-02	95	95
2002-03	95	60
2003-04	95	60
2004-05	95	95
2005-06	95	—
2006-07	20	—
2007-08	20	—
Les suivantes	20	—

Les zones ombrées représentent les cinq années d'application des dispositions provisoires.

Pour plus d'information

- Regardez l'exposé sur le réemploi à iAccès Web TV.
- Procurez-vous la brochure *L'enseignement pendant la retraite* à nos bureaux ou sur notre site Web, au www.otpp.com.

L'année scolaire 2005-2006 est la dernière couverte par les dispositions provisoires sur l'enseignement pendant la retraite.



Septième partie d'une série sur le placement

Infrastructures : des rendements stables à long terme

Au cours d'une semaine mouvementée, en avril, l'équipe des placements en infrastructures a signé deux contrats importants, évalués à plus de 2,8 G\$, visant l'acquisition d'infrastructures à l'étranger.

Les infrastructures, qui comprennent des services essentiels comme les autoroutes, les pipelines, les conduites d'eau et l'électricité, sont des placements parfaits pour les régimes de retraite, car elles procurent des rendements stables et à long terme, liés à l'inflation.

« Nous signons très rarement deux contrats dans la même semaine. La négociation d'ententes de placement n'est pas un travail facile, souligne Jim Leech, vice-président principal. Les marchés sont très concurrentiels; beaucoup de négociations échouent parce que nous refusons de payer un actif plus cher que la valeur à laquelle nous l'estimons. » Chaque offre nécessite des centaines

d'heures de recherches, des négociations délicates, des milliers de kilomètres en avion et, parfois, une bonne dose de chance.

Aux termes du premier contrat signé en avril, votre caisse de retraite et son partenaire de placement AIG Highstar achètent 10 centrales électriques de Shell et de Bechtel Group.

« Ces installations ultramodernes situées dans divers pays produisent des émissions beaucoup plus faibles que les anciennes centrales. Elles constituent un bon complément à notre portefeuille d'infrastructures, en pleine croissance », commente M. Leech. Prévue pour l'été, l'acquisition coûtera 2,2 G\$.

Achat de services d'alimentation en eau

Le deuxième contrat, conclu deux jours plus tard, nous procure une participation de 25 % dans Northumbrian Water Group, société ouverte qui fournit des services d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées en Angleterre. Le placement s'avère déjà rentable.

Comme le relate le quotidien londonien *Daily Telegraph* du 9 juin, les enseignants retraités de l'Ontario ont levé leur verre d'eau à la santé de Northumbrian Water, qui a versé des dividendes à leur caisse de retraite après avoir enregistré d'excellents résultats annuels.

Quant au *Times*, il souligne que si le domaine des eaux usées n'est pas des plus passionnants, notre décision de déboursier 250 millions de livres (615 M\$) pour une participation de 25 % dans le groupe Northumbrian, détenue jusqu'en avril par le groupe français Suez, n'en est pas moins avisée.

D'après M. Leech, les placements dans le secteur des infrastructures vont poursuivre leur ascension puisque de nombreux investisseurs institutionnels comme nous cherchent de nouveaux moyens d'offrir des rendements fiables et à faible risque.

En juin, par exemple, nous avons acquis avec deux partenaires les réseaux de distribution de gaz de l'Écosse et du sud

Suite à la page 5



Jim Leech
Vice-président principal

Infrastructures : des rendements stables à long terme

Suite de la page 4

de l'Angleterre pour 7,25 G\$. Nous et Borealis Infrastructure Management Inc., une société d'OMERS, détenons chacun une participation de 25 % dans un consortium qui a acheté ces réseaux. (Le reste appartient à une société du Royaume-Uni, Scottish and Southern Energy.)

Les réseaux comprennent 73 000 km de conduites, dans lesquelles le gaz est acheminé vers 5,6 millions de clients industriels, commerciaux et résidentiels. M. Leech affirme que nous recherchons d'autres placements dans les infrastructures, au pays et à l'étranger. ■

La composition de l'actif, clé des objectifs de placement

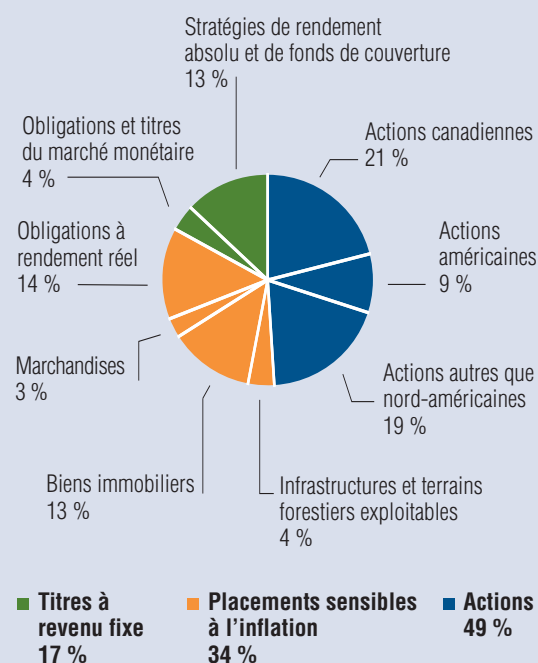
Pour réaliser nos objectifs de placement, il est essentiel de bien répartir notre actif. Nous affectons des proportions variées de la caisse de retraite à diverses catégories d'actif – obligations, actions et biens immobiliers – afin de réaliser les rendements à long terme dont nous avons besoin pour verser des prestations à l'abri de l'inflation.

Nous nous efforçons de répartir l'actif de manière à équilibrer risques et rendements et à éviter une trop grande volatilité de l'actif du régime. Cette répartition doit par ailleurs être souple pour permettre aux gestionnaires de saisir les occasions qui se présentent sur le marché.

Par exemple, avant 2001, notre politique prévoyait des placements en actions à hauteur de 50 à 70 % de l'actif net, idéalement 60 %. Cette souplesse nous a permis de multiplier nos placements en actions lorsque le marché était à la hausse, au milieu des années 1990, et de les réduire lorsqu'il était à la baisse, en 2000.

Aujourd'hui, nous visons plutôt une pondération en actions de 45 %, car nous prévoyons des rendements modestes au cours des 10 prochaines années. ■

Composition réelle de l'actif
(Au 31 décembre 2004)



Le saviez-vous ?

- Les infrastructures et les terrains forestiers exploitables ont dégagé un rendement annuel de 17,8 % en 2004.
- Nos placements dans les infrastructures ont crû de plus du tiers par rapport à l'an dernier.
- La caisse possède des infrastructures en Australie, en Asie, en Europe et en Amérique du Nord.

Vos questions...

Q *Puis-je avoir la liste de vos placements?*

R La liste des placements de plus de 20 M\$ se trouve dans la section Placements de notre site Web, au www.otpp.com. Nous avons plus de 2 000 placements de par le monde. Les obligations du Canada et de l'Ontario en forment la plus grande partie.

Q *Quelle hausse sera appliquée à ma rente l'an prochain?*

R Nous vous communiquerons le taux d'indexation annuel de votre rente dans le prochain numéro d'*Info-Retraite*, qui doit être distribué à la mi-novembre. Si nous avons votre adresse électronique, nous pouvons vous communiquer le taux d'indexation dès qu'il est déterminé. Pour recevoir des renseignements par courriel ou pour vous inscrire au site sécurisé iAccès Web, appelez-nous au 416 226-2700 ou au 1 800 668-0105.

Q *Ma famille doit-elle vous aviser de mon décès?*

R Oui. Votre conjoint ou votre exécuteur testamentaire doit nous appeler dès que possible pour que nous mettions fin aux prestations. Généralement, le service de la rente de survivant débute le mois suivant la réception des formulaires et documents exigés. Il arrive qu'un conjoint mette des mois à nous aviser du décès d'un participant. Ce délai peut entraîner des difficultés financières, car le conjoint doit rembourser les prestations versées au participant après le mois du décès.

Q *Qui gère le portefeuille de placements immobiliers du régime et quelle est sa taille?*

R Le portefeuille est géré par Cadillac Fairview, filiale en propriété exclusive du RREO comptant 1 800 employés. Au terme du dernier exercice, nos placements immobiliers totalisaient 10,9 G\$.

Q *Comment puis-je vous communiquer ma nouvelle adresse électronique?*

R Si vous êtes inscrit à iAccès Web, notre site sécurisé, vous pouvez modifier votre adresse en ligne. Si vous venez de prendre votre retraite, n'oubliez pas de remplacer l'adresse électronique du bureau par celle de votre domicile pour continuer de recevoir nos envois électroniques. Tapez l'adresse de notre site Web (www.otpp.com) et cliquez sur le lien du site sécurisé. Pour vous inscrire à iAccès Web ou pour nous aviser d'un changement d'adresse électronique, appelez-nous au 416 226-2700 ou au 1 800 668-0105.

Q *J'ai un enfant handicapé adulte. Pourra-t-il recevoir des prestations de survivant?*

R Si vous n'avez pas de conjoint admissible, votre enfant pourrait avoir droit à la rente de survivant s'il est handicapé et dépend financièrement de vous à votre décès. Nous pouvons évaluer dès maintenant l'admissibilité de votre enfant aux prestations. S'il répond aux conditions et que son état ne s'améliore pas, il devrait y avoir droit. La dépendance financière sera établie après votre décès, mais vous pouvez préparer les documents dès maintenant. Établissez une déclaration écrite détaillée montrant la dépendance financière. Après votre décès, le tuteur de votre enfant pourra la mettre à jour. Si vous décédez avant votre conjoint, la rente de survivant sera versée à votre enfant handicapé admissible après le décès de votre conjoint. Comme tous les cas sont différents, n'hésitez pas à nous appeler si vous avez des questions. ■

Virements télégraphiques dans 45 pays

A compter de l'automne, votre rente mensuelle pourra être virée directement dans votre compte en banque, en monnaie locale ou en dollars américains, dans 45 pays.

« Pour les retraités qui vivent à l'étranger, ce nouveau service représente un moyen plus rapide et plus sûr que l'envoi de chèques par la poste », commente Rosemarie McClean, vice-présidente principale, Services aux participants.

Les rentes des participants qui vivent aux États-Unis pourront toujours être déposées dans un compte en banque américain.

Les virements télégraphiques permettront aux participants établis à l'étranger de recevoir leur rente le dernier jour ouvrable de chaque mois ou le plus près possible de cette date, selon les conditions locales.

Nous offrons ce service gratuitement à nos participants, mais il est possible que les banques locales prélèvent des frais.

Non-résidents : des retenues à la source différentes

Si vous ne résidez plus au Canada, **faites-nous parvenir une lettre signée** confirmant le changement. L'impôt retenu sur votre rente est fonction de votre lieu de résidence principal. Les non-résidents sont assujettis à un taux d'imposition de 25 %, à moins qu'une réduction ou une exemption n'ait été accordée aux termes d'un traité fiscal entre le Canada et le pays de résidence. Des traités fiscaux ont été signés avec de nombreux pays où des enseignants vont s'établir à la retraite, comme les États-Unis, le Mexique, le Royaume-Uni, l'Irlande du Nord, l'Italie, l'Espagne, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Australie.

Pour déterminer si vous êtes un non-résident, le gouvernement prend en compte des éléments comme les propriétés, les comptes en banque, les adhésions, les permis de conduire et le temps passé au Canada.

Pour en savoir plus, adressez-vous au bureau international des services fiscaux de l'Agence du revenu du Canada :

- 1 800 267-5177 (sans frais au Canada et aux États-Unis);
- 613 952-3741 (appels à frais virés en provenance d'autres pays).

Plus de 300 participants établis dans neuf pays reçoivent des prestations de retraite en monnaie locale ou en dollars américains. Certains retraités migrants reçoivent leurs prestations en dollars américains quand ils vivent aux États-Unis et en dollars canadiens quand ils rentrent au pays.

Les prestations sont versées par dépôt direct.

Les formulaires relatifs au virement de la rente se trouvent

dans la section Publications

de notre site Web, au

www.otpp.com. Vous

pouvez aussi les demander par téléphone.

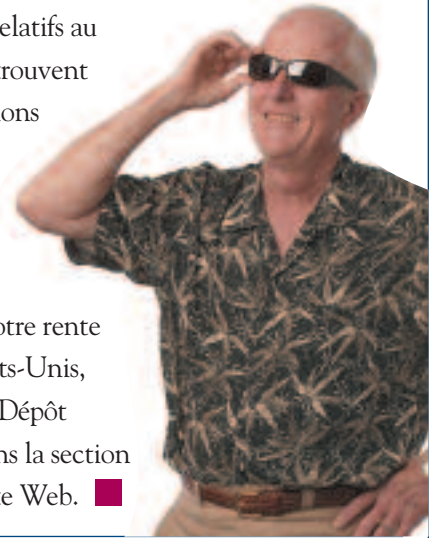
Pour demander le dépôt de votre rente

dans un compte aux États-Unis,

remplissez le formulaire Dépôt

direct en dollars US, dans la section

Publications de notre site Web. ■



Nouveautés sur iAccès Web

- Un nouvel exposé de 10 minutes présenté à iAccès Web TV répond à certaines des questions que vous vous posez peut-être au sujet de l'intégration de votre rente au RPC. Il complète les autres présentations audio-visuelles conçues pour vous aider à mieux connaître votre régime. Ces présentations portent sur des sujets comme le réemploi et la valeur de la protection contre l'inflation.
- Vous avez oublié votre ID utilisateur? Ne vous privez pas pour autant des avantages de notre site Web sécurisé. Nous pouvons vous envoyer votre ID utilisateur par courrier électronique. Si vous avez oublié votre ID utilisateur ou votre mot de passe, suivez les instructions de la page d'ouverture de session : vous pourrez reprendre votre navigation en moins de deux. ■

Message aux anciens employés du Centre d'études indépendantes

Une décision récente pourrait vous permettre de cotiser rétro-activement au régime à l'égard des cours à unités enseignés au Centre d'études indépendantes. Une telle cotisation pourrait augmenter votre rente. Vous y êtes admissible si vous avez enseigné à titre d'enseignant associé :

- moins qu'à temps plein avant 1984; ou
- à temps plein ou moins entre le 31 août 1984 et le 1^{er} janvier 1990.

Le Centre, relevant anciennement du ministère de l'Éducation, fait maintenant partie de TVOntario et offre des cours par télé-enseignement. Pour cotiser, vous devez fournir votre contrat d'enseignant associé, vos talons de chèque de paie et une preuve d'enseignement de cours à unités. Les services accumulés au centre après 1989 ne sont pas admissibles.

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2005 pour présenter votre demande. Communiquez avec nous au 416 226-2700 ou au 1 800 668-0105.

Info-Retraite

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2M 4H5

Service à la clientèle

Téléphone : 416 226-2700 ou 1 800 668-0105

Télécopieur : 416 730-7807 ou 1 800 949-8208

Courriel : inquiry@otpp.com

Site Web : www.otpp.com

Vos commentaires et vos observations sur n'importe quel aspect d'Info-Retraite sont les bienvenus. Veuillez téléphoner à Debra Hanna à ce sujet en composant le 416 730-5351 ou le 1 877 812-7989; vous pouvez aussi lui envoyer un courriel à l'adresse debra_hanna@otpp.com

Le présent bulletin ne confère aucun droit aux avantages du régime. Vos droits et ceux de vos survivants sont régis par le règlement du régime de retraite. Par conséquent, on ne doit pas se fier aux renseignements fournis dans ce bulletin pour régler les cas particuliers.

This newsletter is also available in English.

ISSN 1180-3290



Le vocabulaire de retraite

Le vocabulaire de retraite peut en faire trébucher plus d'un, du prof de math au conseiller financier. Testez vos connaissances en associant les termes de la colonne de gauche aux définitions de celle de droite. Les réponses sont au bas de l'article.

Terme	Définition
1. Conjoint	A. Régime de retraite qui détermine les prestations à verser à la retraite
2. Services décomptés	B. Professionnel qui évalue l'actif et le passif d'un régime de retraite et le coût des prestations à verser.
3. IPC	C. Réduction appliquée à votre rente à 65 ans ou si vous touchez une pension d'invalidité du RPC.
4. SRG	D. Rente mensuelle versée aux résidents canadiens qui touchent une prestation de la Sécurité de la vieillesse et qui ont peu ou pas d'autres revenus.
5. Prestation de décès	E. Relevé annuel de revenu de retraite utilisé aux fins de de l'impôt sur le revenu.
6. Actuaire	F. Époux ou conjoint de fait que vous avez au premier versement de la rente. (D'autres règles peuvent s'appliquer si vous avez pris votre retraite avant 1990.)
7. Réduction relative au RPC	G. Prestation payable à votre conjoint ou aux enfants à votre charge admissibles à votre décès.
8. Régime de retraite à prestations déterminées	H. Compte de retraite immobilisé utilisé pour assurer un revenu régulier à la retraite.
9. T4A	I. Temps réel travaillé en tant que participant au régime et l'un des deux facteurs clés entrant dans le calcul de votre rente.
10. CRI	J. Mesure de l'inflation calculée par Statistique Canada.

Réponses : 1. F, 2. I, 3. J, 4. D, 5. G, 6. B, 7. C, 8. A, 9. E, 10. H.